

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE
MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST

AVIS DE PROMULGATION

AVIS est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la municipalité d'Hébertville, que :

Que le «Règlement 491-2017 décrétant une dépense de 150 000 \$ et un emprunt du même montant afin d'assumer le coût de la réfection de la toiture de la bibliothèque municipale à être transférée à la Commission scolaire Lac-St-Jean Est » a reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 19 décembre 2017;

Ledit règlement est déposé au bureau situé au 351 rue Turgeon Hébertville, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance durant les heures d'affaires, du lundi au vendredi.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À HÉBERTVILLE, ce 21^{ième} jour de décembre deux mille dix-sept.



Kathy Fortin
Directrice générale et
secrétaire-trésorière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Kathy Fortin, directrice générale par intérim, résidant à Hébertville, certifie sous mon serment d'office que l'avis de promulgation ci-dessus a été transmis pour publication aux endroits suivants : Hôtel de ville, à l'Église, au bureau de poste ainsi que sur le site internet municipal.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 21^{ième} jour du mois de décembre 2017.



Kathy Fortin
Directrice générale et
secrétaire-trésorière par intérim